

Pascal Lecroart, Vice-président formation  
et vie universitaire

Philippe Moretto, Vice-président en  
charge des transitions environnementales  
et sociétales

Jocelyn Caillaud, DGSA du pôle FIPVU

06/05/2024

## Cadrage des modules transitions et de leur intégration dans l'offre de formation de l'Université de Bordeaux

Cette note présente les éléments de cadrage destinés à guider l'intégration des enjeux des transitions environnementales et sociétales dans l'offre de formation de l'université de Bordeaux afin que chaque direction de collège et d'institut de formation, direction de composante, responsable et équipe pédagogique de mention ou spécialité puissent planifier leur déploiement au sein de leurs périmètres.

### 1. Éléments de contexte

Dans le cadre du Plan climat-biodiversité et transition écologique et de la note de cadrage [« Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1er cycle »](#), le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche fixe l'objectif de mettre en place dans l'ensemble des formations de premier cycle et au plus tard en 2025, un socle de compétence commun, transversal et pluridisciplinaire sur les transitions sociétales et environnementales pour tous les étudiants de premier cycle.

Dans le cadre du [Plan horizon stratégique 2030](#), l'université de Bordeaux vise à « délivrer à toutes et à tous un socle commun de compétences, de pratiques agiles et de savoir-agir, adaptables et écoresponsables, acquis par la prise d'initiatives et la confrontation à l'innovation dans le monde réel ».

La [Feuille de route des transitions environnementales et sociétales](#) de l'université précise que « tous les étudiants et étudiantes de l'université seront formés au cours de leur parcours aux concepts et compétences liés aux transitions environnementales et sociétales » et que « les enjeux de transition seront intégrés aux outils de pilotage de la formation », notamment en intégrant cet axe d'amélioration dans les feuilles de route de mentions dans le cadre de l'accréditation 2022-2027.

Enfin, le [Cadrage de l'amélioration continue de l'offre de formation](#) envisage trois voies de formation : la création et l'intégration de modules dédiés à tous les parcours, l'intégration et la lisibilité des enjeux de transition dans les enseignements existants et le développement et la visibilité d'une offre de formation continue sur les enjeux de transition.

Il s'agit également de mieux référencer les formations engagées dans les transitions en lien avec les disciplines, les compétences acquises et les métiers afin de rendre lisible et de valoriser l'offre de formation en matière de transitions auprès des étudiants, futurs étudiants et des employeurs.

En réponse au Plan climat-biodiversité et transition écologique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et en cohérence avec les différents cadrages de l'établissement rappelés ci-dessus, l'université de Bordeaux a élaboré trois chantiers prioritaires :

- Chantier 1 : Création et déploiement de modules communs obligatoires pour tous les étudiants de premier cycle.
- Chantier 2 : Transformation de l'offre de formation pour intégrer des sujets de transition dans le disciplinaire.
- Chantier 3 : Formation des enseignants

Cette note vise à détailler les modalités de mise en œuvre du chantier 1 qui a pour objectif d'intégrer dans l'offre de formation deux modules créditeurs obligatoires, sur les enjeux des transitions environnementales et sociétales pour tous les étudiantes et étudiants de premier cycle.

## 2. Cadrage pédagogique des modules transitions

### 2.1. Compétences visées

Les deux modules sont construits comme un continuum permettant aux étudiants de développer progressivement les compétences suivantes communes à tous les étudiants qui les auront suivies :

- Appréhender les équilibres et les limites de notre monde par une approche systémique, éthique, réflexive et critique.
- Agir individuellement et collectivement en responsabilité, en gérant les transitions, en soutenant l'équité et en promouvant la préservation des équilibres naturels.
- Co-construire des diagnostics et contribuer à la définition de solutions prospectives dans un contexte de transitions environnementales et sociétales.

### 2.2. Module 1 « Introduction aux enjeux des transitions environnementales et sociétales »

Le premier enseignement **obligatoire et commun à tous les étudiants** de premier cycle représentera 3 ECTS (ou l'équivalent de 30 heures de formation<sup>1</sup>) et reposera sur une **approche pluridisciplinaire et systémique des enjeux des transitions environnementales et sociétales**.

Ce module prendra la forme d'une UE dédiée ou dans le cas des BUT de 30 heures équivalent de formation des étudiants sous la forme de ressources.

Les acquis d'apprentissage visés par ce premier module sont les suivants :

- Comprendre les problématiques climatiques, écologiques, sociétales et sociales et leurs interdépendances

---

<sup>1</sup> Hors temps de travail personnel étudiant.

- Expliquer les problématiques climatiques, écologiques, sociétales et sociales et leurs interdépendances
- Comprendre les temporalités des événements et des processus de transition pour appréhender la notion d'urgence
- Identifier les parties prenantes d'un problème donné afin d'en comprendre la complexité
- Identifier les stratégies actuelles ou futures face aux inégalités induites par les transitions
- Élargir son socle de connaissances au-delà de sa seule discipline pour contextualiser et mettre en perspective
- Faire preuve d'esprit critique et de discernement face aux manques de connaissances aux limitations et aux incertitudes

Les contenus théoriques et pluridisciplinaires du module s'appuieront sur des contenus en ligne disponibles nationalement (vidéos proposées notamment par l'Université Virtuelle d'Environnement et Développement durable (UVED) et le Labo 1point5 par exemple) ou créés spécifiquement. Un déroulé pédagogique séance par séance sera proposé afin de guider les enseignants dans l'appropriation du module et des ressources associées, qu'ils seront libres d'adapter à leurs méthodes et pratiques pédagogiques.

Dans le cas des BUT, l'analyse des programmes nationaux permettra d'identifier d'éventuelles parties du programme commun déjà couvertes. Le module 1 viendra compléter à hauteur d'un équivalent de 30 heures d'enseignement la formation des étudiants. Le conseil scientifique et des usagers sera saisi pour la validation de l'équivalence des contenus.

**Les modalités pédagogiques** associent étroitement une partie en présentiel, une partie en distanciel en lien avec des ressources en ligne et une partie de travail et de recherche réalisée en autonomie par les étudiants. Il est préconisé de pouvoir alterner des séances à distance avec des séances en présentiel ainsi que du temps de travail autonome.

Une **pédagogie active, interactive et collaborative**, sera privilégiée et, dans la mesure du possible, s'appuiera sur la **mise en place de travaux et projets de groupes**.

Ces modalités pourront être adaptées en fonction des contextes de chaque collège, institut de formation, spécialités et mention, tout en maintenant l'objectif de développer les acquis d'apprentissage visés par le module.

**Les modalités d'évaluation** devront vérifier que les acquis d'apprentissage visés ont bien été atteints. Il est préconisé d'organiser les évaluations selon le format du contrôle continu intégral. Les équipes pédagogiques de mention pourront adapter les types d'évaluations associées en fonction des modalités pédagogiques mises en place.

**Langue d'enseignement** : les contenus seront accessibles en français, les équipes pédagogiques auront la liberté de décider de développer les enseignements dans une autre langue.

**Aucun prérequis ne sera nécessaire pour pouvoir suivre ce module.**

### **Mise en œuvre des modalités pédagogiques**

Le déroulé pédagogique proposé pourra être décliné dans chaque collège et institut de formation, en fonction de leurs spécificités, afin de faciliter l'intégration de ce module dans l'offre de formation.

Dans un premier temps, des modalités pédagogiques totalement à distance pourront être mises en place. Dans tous les cas, les modalités d'interaction entre enseignants et étudiants seront à définir par chaque collège et institut de formation.

L'évolution de ces modalités pédagogiques s'inscrira dans une démarche d'amélioration continue de l'offre de formation en prévision de la nouvelle accréditation.

## **2.3. Module 2 « Agir dans un monde en transition »**

Le second enseignement **obligatoire pour tous les étudiants** représentera 3 ECTS (30 heures de formation<sup>1</sup>). Dans la continuité du module 1, les étudiants aborderont de manière plus spécifique les enjeux de transitions au travers de leur domaine disciplinaire en s'appuyant sur des applications variées et ciblées.

Si des enseignements équivalents au regard des acquis d'apprentissage visés existent déjà, ils pourront être valorisés au titre du module 2. Les composantes devront s'assurer du volume horaire total équivalent à 30 heures de formation quitte à compléter les enseignements déjà existants pour atteindre l'objectif visé.

**Les acquis d'apprentissage visés** par ce module sont les suivants :

- Acquérir une méthodologie itérative basée sur la séquence « diagnostic / action (prévention, correction) / évaluation / nouveau diagnostic ».
- Identifier des indicateurs d'évaluation et de diagnostic dans son domaine disciplinaire.
- Identifier et qualifier les parties prenantes d'un problème de transition environnementale et sociétale.
- Développer une intelligence collective interdisciplinaire et pluridisciplinaire des problématiques de transitions.
- Mobiliser ses connaissances pour se positionner dans un débat ou une controverse scientifique.
- Compléter son socle de connaissances dans son domaine disciplinaire en lien avec les transitions pour augmenter ses compétences interdisciplinaires.
- Inscire les enjeux de transitions de son domaine disciplinaire dans une perspective historique et épistémologique réflexive.

En termes de contenu, ce module sera **spécifique aux domaines disciplinaires** de chaque collège et institut de formation.

Il sera élaboré sous la responsabilité des responsables de mention ou de spécialité qui pourront s'appuyer sur les contenus déjà existants mais également mutualiser une partie des contenus au sein d'une même composante pour garantir l'approche transdisciplinaire.

Il pourra également être possible de créer plusieurs modules au sein d'un même collège ou institut pour répondre aux spécificités ou aux exigences de chaque mention ou spécialité dès lors que ces dernières développent les acquis d'apprentissage visés.

**Les modalités pédagogiques**, au même titre que les contenus de ce module, seront définies par les équipes pédagogiques en charge de ces enseignements dans une approche collégiale et devront répondre aux acquis d'apprentissage visés.

**Les modalités d'évaluation** du module devront vérifier que les acquis d'apprentissage visés ont bien été atteints. Elles seront définies par les équipes pédagogiques en charge du module en collaboration avec les responsables de mention et direction de composante notamment pour la validation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Il est préconisé d'organiser les évaluations selon le format du contrôle continu intégral. Les équipes pédagogiques de mention pourront adapter les types d'évaluations associées en fonction des modalités pédagogiques mises en place.

**Langue d'enseignement** : les contenus seront accessibles en français, les équipes auront la liberté de décider de développer les enseignements dans une autre langue.

**Le suivi du module 1 est un prérequis pour pouvoir s'inscrire au module 2.** La validation du module 1 n'est cependant pas contraignante pour s'inscrire et progresser vers le module 2. L'étudiant qui n'aurait pas validé le module 1 pourra continuer à accéder à son contenu pour bien suivre les enseignements du module 2.

Pour les étudiants intégrant l'université en cours de licence, il sera nécessaire de s'assurer qu'ils disposent des prérequis nécessaires pour pouvoir suivre le module 2. Il pourra être proposé à ces étudiants de suivre le module 1 lorsque cela est possible en toute autonomie. Il est préconisé que les étudiants concernés interagissent en amont avec les directeurs et directrices d'études.

### **3. Intégration des modules dans l'offre de formation des mentions et parcours étudiants**

Afin d'assurer le caractère pluridisciplinaire de ces enseignements, le processus d'intégration de ces modules, ainsi que la construction des modalités d'organisation (équipe pédagogique dédiée, emplois du temps) et pédagogiques (activités pédagogiques et modalités de contrôle de connaissances et des compétences) pourront être mutualisées entre les mentions d'un même collège ou institut de formation

#### **Parts et semestre d'enseignement**

Ces modules seront identifiées en part socle transversal. Ils pourront être intégrés dans les maquettes dès le premier semestre jusqu'au semestre 5 pour le module 1 et dès le semestre 2 jusqu'au semestre 6 pour le module 2.

En fonction des spécificités de chaque mention, spécialité et composante, ils pourront être dupliqués sur l'ensemble de la Licence afin de permettre à l'étudiant de choisir le semestre où il suivra ces modules ce qui favorise la flexibilisation des parcours étudiants.

Cependant, leur caractère obligatoire impliquera de s'assurer que chaque étudiant aura suivi les deux modules à la fin de son parcours de licence, les deux modules intégrant pleinement les 180 ECTS à valider pour obtenir le diplôme de licence.

#### **Intégration des modules dans les BCC**

Le choix du ou des BCC dans le(s)quel(s) seront intégrées ces deux modules est laissé libre à chaque mention ou spécialité en coordination avec les orientations prises à l'échelle du collège et de l'institut. Ils pourront par exemple s'intégrer dans un BCC dit « transversal » ou à des BCC disciplinaires.

Il est cependant conseillé de garantir une cohérence pédagogique avec les compétences visées par le ou les BCC concernés.

Ces modules pourront être compensés avec l'ensemble des UE du ou des BCC dans le(s)quel(s) ils seront intégrés.

### **4. Calendrier et modalités de déploiement des modules Transitions**

Le module 1 devra être intégré dans les maquettes de mention ou spécialité pour une mise en œuvre effective en 2025, soit sur l'année 2024-2025 soit sur l'année 2025-2026.

Le module 2 sera, quant à lui, déployé dans l'offre de formation de l'année universitaire 2025-2026.

En coordination avec les responsables de mentions et les services de scolarité, les collèges et instituts de formation devront s'assurer de la bonne intégration et du bon déploiement des modules 1 et 2 pour tous les étudiantes et étudiants de premier cycle de leur périmètre. Ils assureront le suivi et la gestion des modules au niveau de la scolarité (inscription des étudiants, gestion des emplois du temps, organisation des évaluations, transmission des notes), la soutenabilité financière et l'encadrement pédagogique (recrutement et formation des enseignants impliqués dans les modules, disponibilité des ressources).

#### **Accompagnement au déploiement**

Les directions des collèges et instituts de formation, les responsables de mention ou de spécialité et les équipes pédagogiques en charge des modules pourront s'appuyer sur l'expertise des porteurs du chantier 1 et des référents du chantier 2 au sein de leur collège et institut. Ils pourront également s'appuyer sur l'ingénierie de formation de la MAPI dédiée aux enjeux de transition pour les accompagner à l'intégration des modules dans les maquettes et à leur conception pédagogique.